

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

ARRETE DU MAIRE
N°68

PARKING RÉSERVÉ

Le Maire de. NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents, il convient d'organiser le stationnement des véhicules **le samedi 17 septembre 2022 de 13h à 18h :**

- pendant l'inauguration des espaces dédiés à Monsieur Michel STROHM et Monsieur Jean-Paul TEILLARD
- pendant la célébration d'un mariage

Vu l'intérêt général,

ARRÊTONS

Article 1^{er} : Le stationnement sera réservé aux véhicules des invités de l'inauguration et du mariage sur le parking de la Mairie.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Article 3 : Ampliation sera adressé :

- A Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de GISORS

Fait à Neaufles Saint Martin, le 13 septembre 2022

Le Maire Jean Pierre FONDRILLE

